AR Prefecture

082-218201127-20240409-CM20240409_12-BF Reçu le 15/04/2024

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: 24

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE: 1

M. Romain LOPEZ, Maire.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, Conseiller Municipal.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Romain LOPEZ, Maire quitte la séance.

12-09 avril 2024

12. Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 – Budget principal

Rapporteur: Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 13 avril 2023 portant vote du budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 07 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 portant vote de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac.

AR Prefecture

082-218201127-20240409-CM20240409_12-BF Reçu le 15/04/2024

Vu la délibération n° 08 du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 portant vote de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 11 du Conseil Municipal du 9 octobre 2023 portant vote de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 portant vote de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 pour le budget principal de la ville de Moissac,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 26 février 2024,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Sous la présidence de Monsieur Luc PORTES, Premier Adjoint en charge des finances, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour et 5 voix contre (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET,
DUPARC, VELA),

CONSTATE les résultats des différentes sections budgétaires,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville, qui s'établit comme suit :

	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	Iotai
Recettes 2023	4 718 561,59 €	18 838 568,82 €	23 557 130,41 €
Dépenses 2023	6 462 265,23 €	15 596 084,93 €	22 058 350,16 €
Résultat de l'exercice 2023	1 743 703,64 €	3 242 483,89 €	1 498 780,25 €
Résultat antérieur reporté	1 112 185,36 €	2 015 917,10 €	3 128 102,46 €
Résultat de clôture 2023	- 631 518,28 €	5 258 400,99 €	4 626 882,71 €
Balance des restes à réaliser	2 958 026,20 €	-	2 958 026,20 €
Résultat cumulé de l'exercice 2023	3 589 544,48 €	5 258 400,99 €	1 668 856,51 €

DONNE quitus de la gestion du budget principal à Monsieur le Maire au titre de l'exercice 2023.

copie conforme ssacrie 11 avril 2024

Romain LOPEZ

e secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :